

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la souveraineté industrielle et numérique

09 NOV. 2023

Arrêté du
fixant la composition du jury et désignant les correcteurs et les examinateurs de l'examen professionnel pour
l'accès au grade d'inspecteur principal de 2^e classe des douanes et droits indirects,
session 2024

La directrice générale des douanes et droits indirects,

VU le code général de la fonction publique ;

VU le décret n° 2007-400 du 22 mars 2007 fixant le statut particulier des personnels de catégorie A des services déconcentrés de la direction générale des douanes et droits indirects ;

VU le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

VU l'arrêté du 3 mars 1997 modifié fixant les conditions d'organisation des concours et examens professionnels de recrutement dans les services déconcentrés de la direction générale des douanes et droits indirects ;

VU l'arrêté du 7 février 2023 fixant les modalités d'organisation des épreuves de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'inspecteur principal de 2^e classe des douanes et droits indirects ;

VU l'arrêté du 18 octobre 2023 autorisant l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade d'inspecteur principal de 2^e classe des douanes et droits indirects au titre de l'année 2024,

A R R Ê T E :

Article 1^{er} : Mme Isabelle BRAUN-LEMAIRE, directrice générale des douanes et droits indirects, est nommée présidente du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'inspecteur principal de 2^e classe des douanes et droits indirects, session 2024.

En cas d'empêchement de la présidente du jury, la présidence sera assurée par un des membres du jury nommés à l'article 2 ci-dessous.

Article 2 : Sont nommés membres du jury :

Mme	ORANGE-LOUBOUTIN	Mylène	Administratrice de l'Etat
Mme	PLOYART	Florence	Administratrice de l'Etat
M.	BOUCARD	Christian	Administrateur général des douanes et droits indirects
M.	REYNAUD	Philippe	Administrateur supérieur des douanes et droits indirects
M.	LUCK	Yves	Administrateur des douanes et droits indirects
Mme	VAN DAELE	Sylvie	Administratrice des douanes et droits indirects
Mme	FRANCERIE-DELIAU	Sandra	Directrice des services douaniers de 1 ^{er} classe
M.	SIMONNEAU	Florian	Directeur des services douaniers de 2 ^e classe

Article 3 : Sont désignés correcteurs et examinateurs supplémentaires :

Mme	ETCHEVERRY	Claire	Directrice des services douaniers de 2° classe
M.	LIDUREAU	Pierre-Philippe	Directeur des services douaniers de 2° classe
M.	PATE	Géraud	Directeur des services douaniers de 2° classe
Mme	QUENAUDON	Claire	Directrice des services douaniers de 2° classe

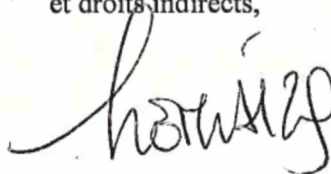
Article 4 : Le secrétariat du jury est assuré par la direction nationale du recrutement et de la formation professionnelle.

Article 5 : Le directeur national du recrutement et de la formation professionnelle est chargé de l'application du présent arrêté.

Fait le

09 NOV. 2023

La directrice générale des douanes
et droits indirects,



Isabelle BRAUN-LEMAIRE